



SYNTHESE  
GESTION DES CHATS ERRANTS 2023

EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

## SYNTHESE GESTION DES CHATS ERRANTS 2023

### Article L211-27

*Version en vigueur depuis le 02 décembre 2021*

*Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 12 (V)*

*Modifié par LOI n°2021-1539 du 30 novembre 2021 - art. 13*

Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L. 212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent, en application de l'article L. 5211-4-2 du code général des collectivités territoriales, mettre les moyens nécessaires à disposition des maires pour l'exercice de ce pouvoir de police.

La gestion, le suivi sanitaire et les conditions de la garde au sens de l'article L. 211-11 de ces populations sont placés sous la responsabilité du représentant de la commune et de l'association de protection des animaux mentionnée au premier alinéa du présent article.

Pour l'application du présent article, le nourrissage de ces populations est autorisé sur les lieux de leur capture.

Ces dispositions ne sont applicables que dans les départements indemnes de rage.

Toutefois, sans préjudice des articles L. 223-9 à L. 223-16, dans les départements déclarés officiellement infectés de rage, des dérogations peuvent être accordées aux communes qui le demandent, par arrêté préfectoral, après avis favorable de l'Agence nationale chargée de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail selon des critères scientifiques visant à évaluer le risque rabique.

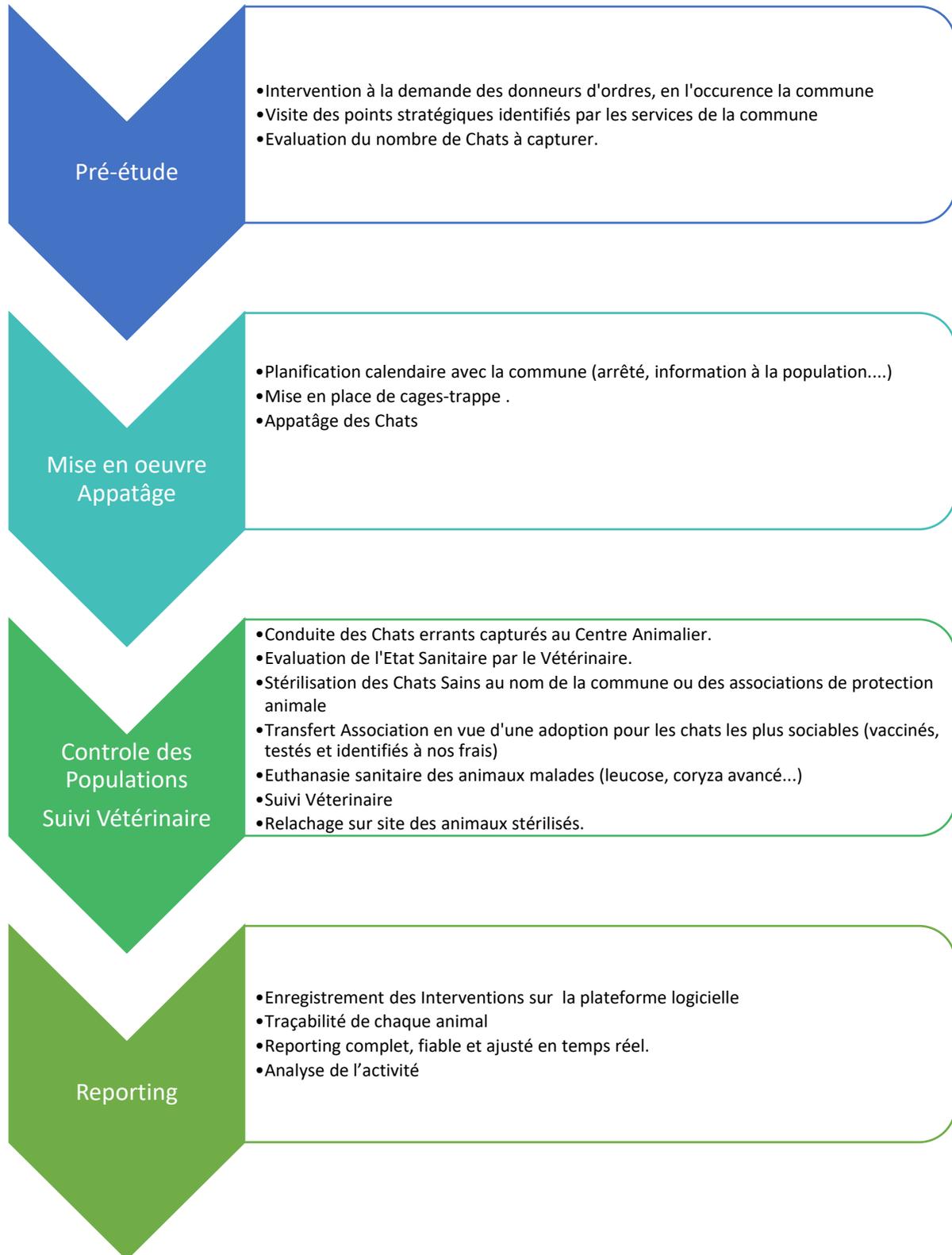
Dans les mairies et les établissements de soins vétérinaires, une signalisation apparente présente l'intérêt de la stérilisation des animaux domestiques en termes de santé, de bien-être animal et de préservation de la biodiversité.

Les 25 opérations et 250 chats correspondent à la part forfaitaire du marché. Ensuite, à compter de la 26<sup>ème</sup> campagne, les opérations sont engagées par bon de commande.

Pour l'année 2023, 148 chats errants ont été stérilisés.

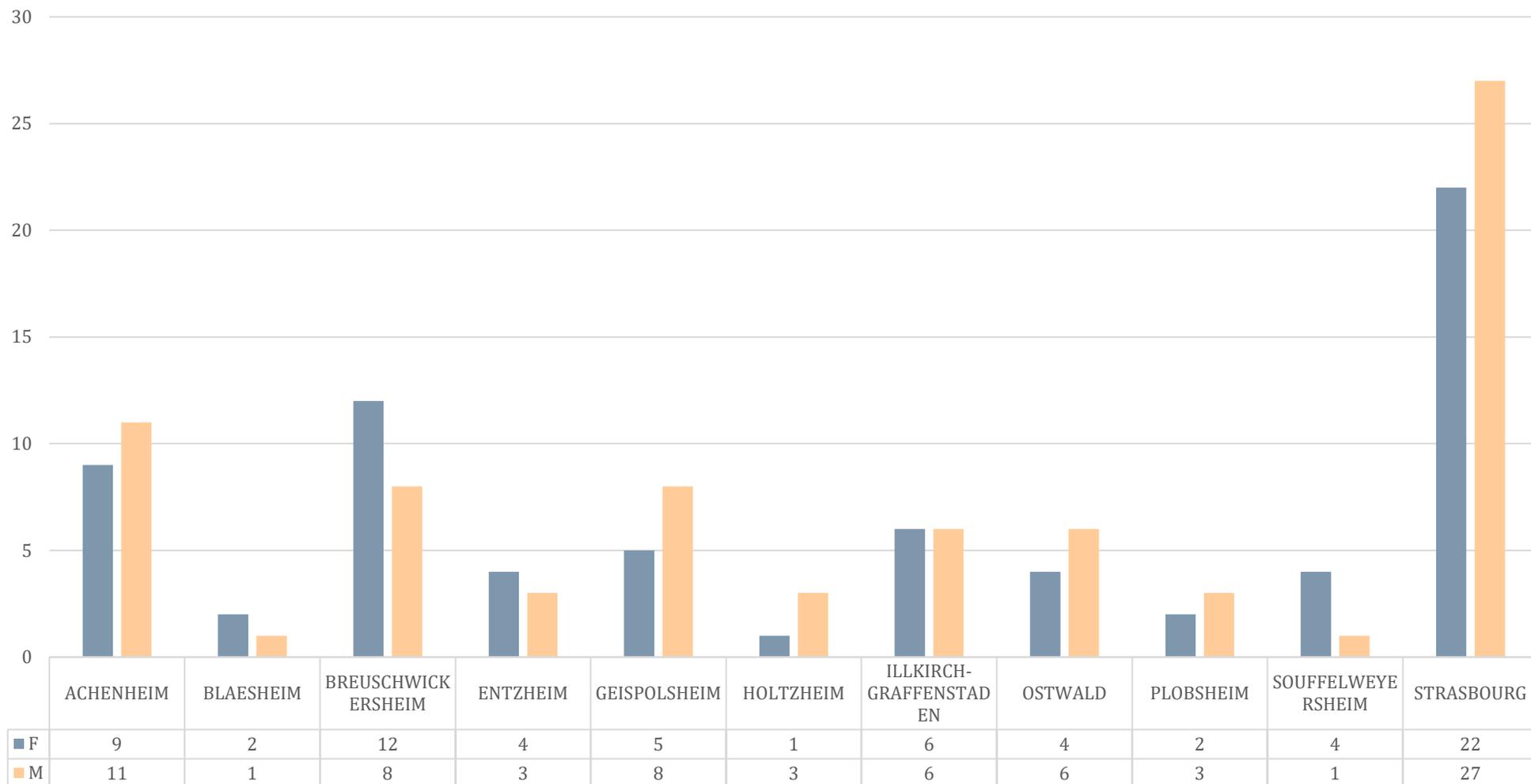
# METHODOLOGIE POUR LA GESTION des COLONIES de CHATS ERRANTS

Art du code rural L211-27



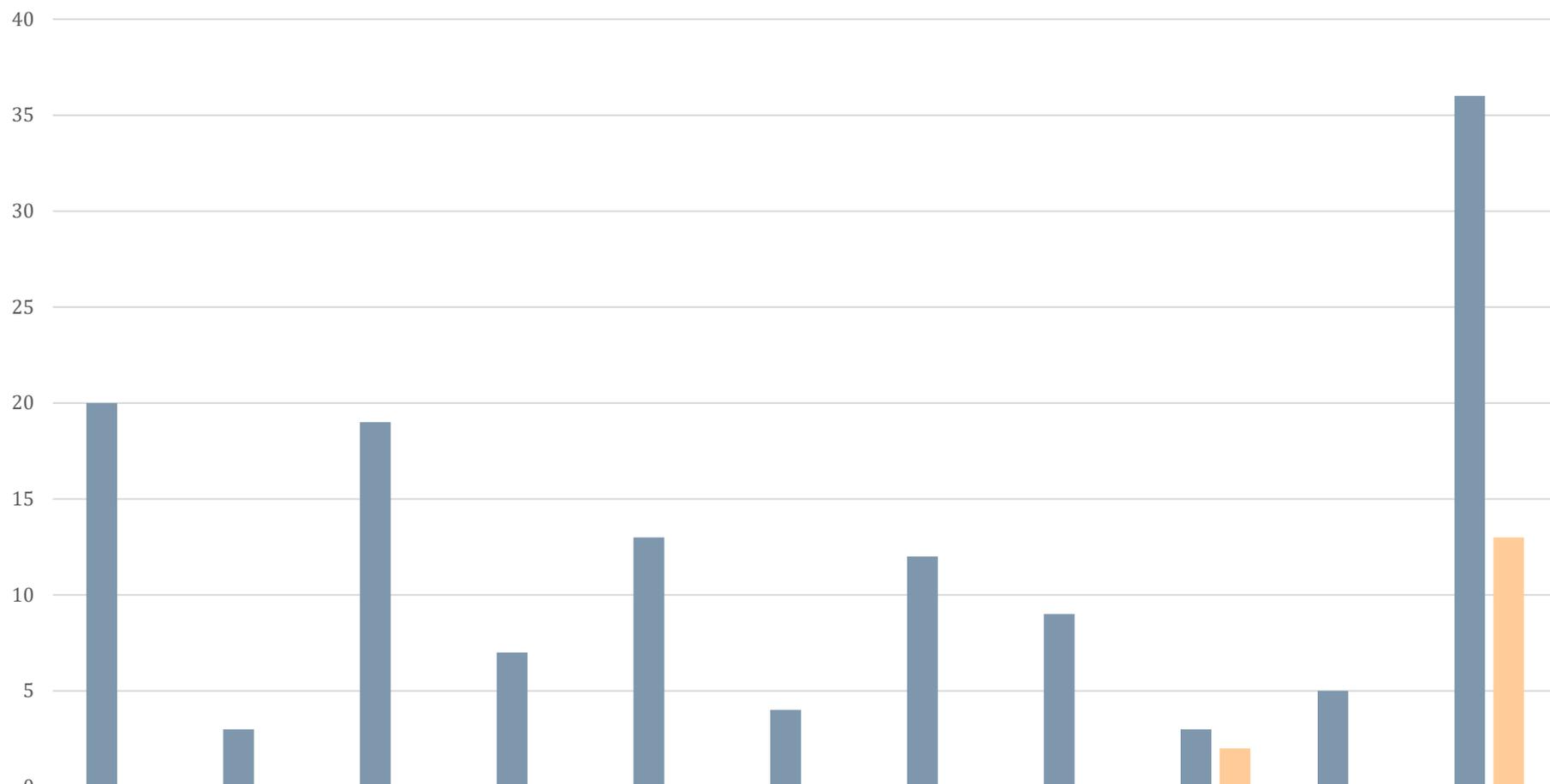
# SYNTHESE GESTION DES CHATS ERRANTS CAPTURES 2023

## NOMBRE DE CHATS ERRANTS CAPTURÉS



# SYNTHESE GESTION DES CHATS ERRANTS CAPTURES 2023

## DEVENIR DES CHATS ERRANTS CAPTURES PAR COMMUNES



	ACHENHEIM	BLAESHEIM	BREUSCHWICKERSHEIM	ENTZHEIM	GEISPOLSHEIM	HOLTZHEIM	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	OSTWALD	PLOBSHEIM	SOUFFELWEYERSHEIM	STRASBOURG
■ Relaché sur site	20	3	19	7	13	4	12	9	3	5	36
■ Transfert association									2		13



# Campagne de capture des chats libres

1



2

3



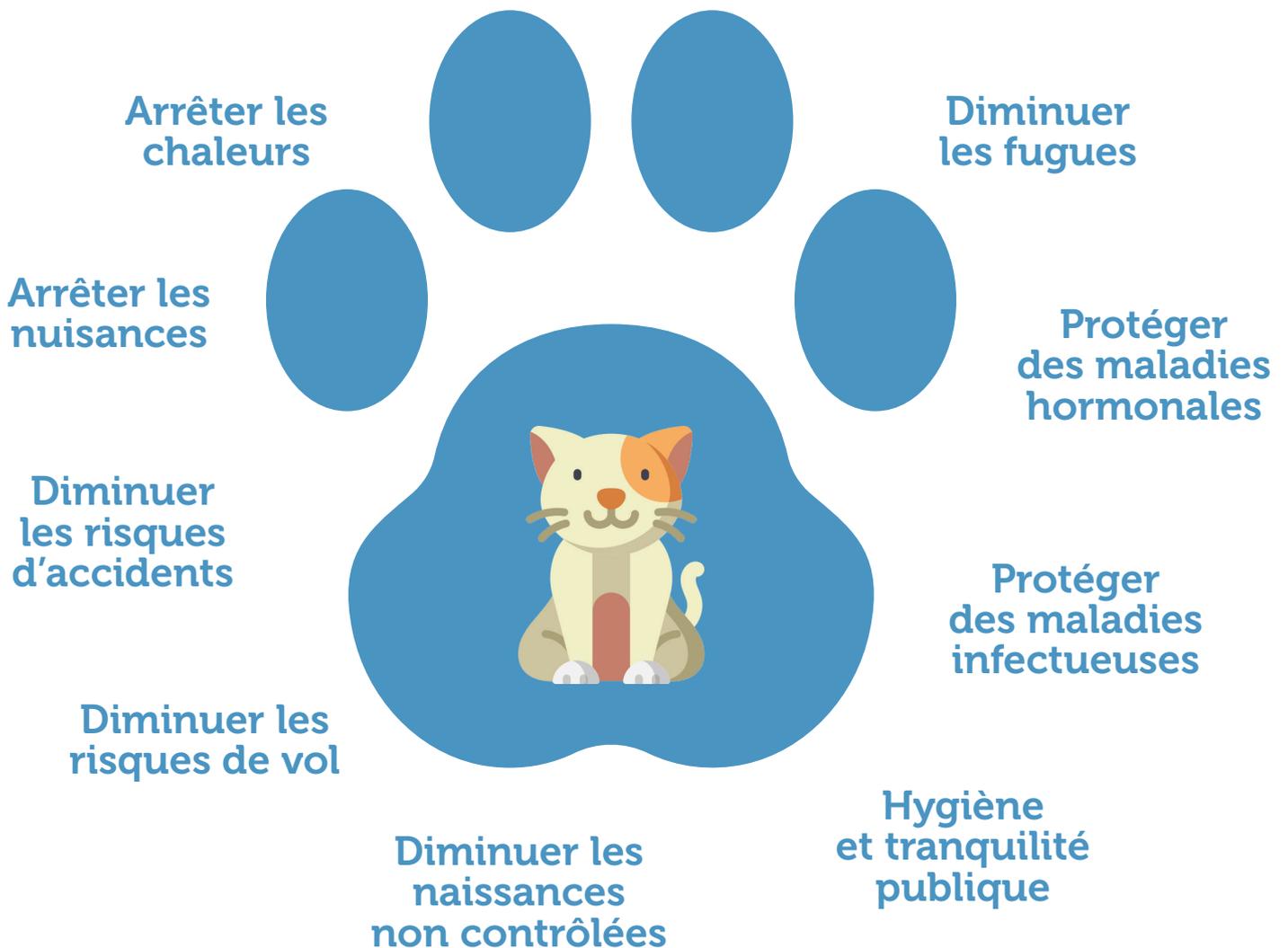
4



La municipalité invite les propriétaires de chats à les maintenir autant que possible dans leur domicile durant cette campagne et rappelle que l'identification des chats est obligatoire en France.



# Pourquoi stériliser son chat ?



# La stérilisation des chats



**ANNÉE 0**

Un couple de chats

**ANNÉE 2**

144 chats...



**ANNÉE 4**

22 000 chats...

## Un acte de protection



Apaise le chat grâce à la baisse des sécrétions hormonales, ce qui diminue également l'envie de fuguer.



Diminue l'agressivité, les risques de bagarre et de blessures.



Diminue les risques de maladies (maladies sexuellement transmissibles, tumeurs mammaires...).



Supprime l'odeur de l'urine des chats et chattes en chaleur.



GROUPE SACPA